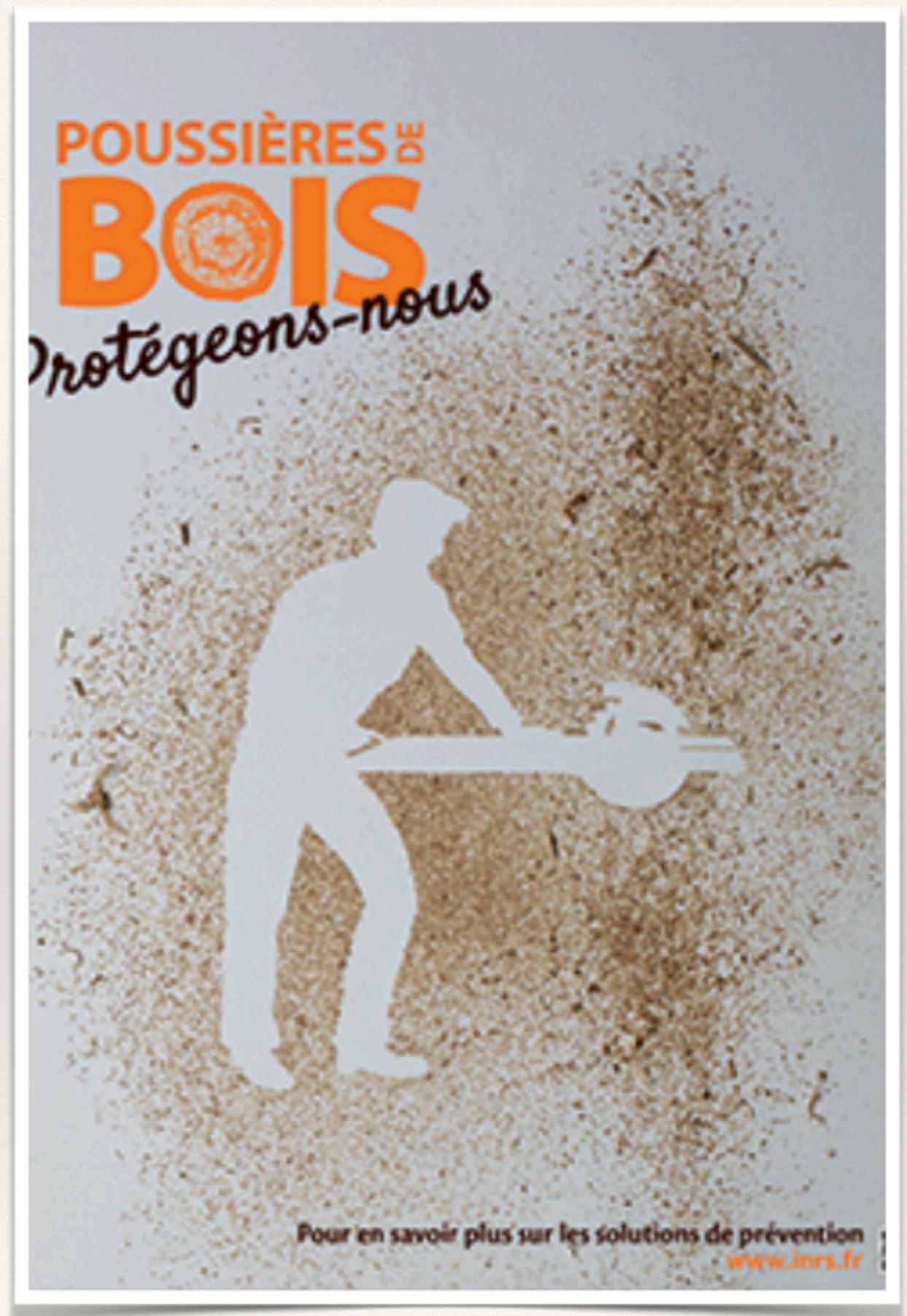

Poussières de bois

Un risque majeur pour la santé

L'exposition aux poussières de bois constitue l'une des principales causes de cancer professionnel en France.



Poussières de bois

- ❖ <https://youtu.be/ytnXoaSG6-Y>

Poussières de bois

Travailler le bois n'est pas sans risque

- sa transformation dégage des poussières
- une seule année d'exposition suffit
- 300 000 à 400 000 salariés exposés
- tous les types de bois sont concernés
- tous les travaux exposant aux poussières figurent sur la liste des procédés CMR
- Le secteur du BTP emploie la moitié des personnes exposés



une transformation qui dégage des poussières

- ❖ L'exposition aux poussières de bois peut entraîner :
- ❖ des atteintes cutanées
- ❖ des affections des voies respiratoires
- ❖ des cancers des fosses nasales et des sinus
- ❖ ces poussières sont classées « cancérogène reconnu pour l'homme » par le CIRC

une seule année d'exposition suffit

- ❖ La maladie apparaît au moins 20 ans après le début de l'exposition.
- ❖ le cancer nano-sinusien est, en fréquence, le deuxième cancer professionnel après les tumeurs liées à l'amiante

300 000 à 400 000 salariés exposés

- ❖ Près de la moitié appartiennent au secteur du BTP
- ❖ Menuisiers
- ❖ Parqueteurs
- ❖ Charpentiers
- ❖ Ameublement / Agencement de commerces, cuisines, etc...

tous types de bois concernés

- ❖ y compris panneaux de bois
- ❖ à noter que des colles entrent dans la composition des panneaux de bois de type aggloméré ou « médium ». Lors de la découpe les effets nocifs des colles (urée-formol) s'ajoutent à ceux des poussières de bois

tous les travaux figurent sur la liste CMR

- ❖ Le terme CMR, issu de la réglementation sur la prévention des risques chimiques, est également utilisé pour désigner certains procédés industriels qui ont des effets **cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.**
- ❖ Les travaux exposant aux poussières de bois inhalables sont classés procédés **cancérogènes**

Prévention - évaluer les risques

- ❖ Identifier les postes émetteurs de poussière de bois
- ❖ Vérifier la présence de systèmes d'aspiration sur ces postes
- ❖ S'assurer que ces systèmes soient utilisés

Prévention - organiser

- ❖ Séparer les activités génératrices de poussières de celles qui ne le sont pas
- ❖ Isoler les zones d'usinage ou de transformation
- ❖ Nettoyer régulièrement ces zones et les machines
- ❖ Éviter la soufflette et les balais qui remettent les poussières en suspension

Prévention - systèmes d'aspiration

- ❖ S'assurer que des systèmes d'aspiration équipent les machines fixes ou portatives
- ❖ Encoffrer les équipements particulièrement polluants
- ❖ Faire vérifier l'efficacité des systèmes d'aspiration

Prévention - Formation

- ❖ Informer les salariés des risques liés aux poussières de bois
- ❖ Former les salariés à l'utilisation des moyens de prévention
- ❖ Former les salariés à l'utilisation des masques de protection respiratoire

Prévention - contrôle

- ❖ Contrôler l'impact des actions mises en place
- ❖ Faire contrôler l'exposition des salariés par un organisme accrédité
- ❖ Il vérifiera que la VLEP aux poussières de bois est respectée

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

- ❖ Depuis le 1er juillet 2005
- ❖ La Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux poussières de bois, pendant une période de 8 heures consécutives, est de 1 mg/m³ d'air
- ❖ (article R4412-149 du code du travail)

Contrôle technique de la VLEP

- ❖ Selon l'arrêté du 15 décembre 2009 le contrôle comprend les 4 prestations suivantes :
- ❖ établissement de la stratégie de prélèvement (nombre de mesures, situation d'exposition concernées...)
- ❖ réalisation des prélèvements;
- ❖ analyse des prélèvements;
- ❖ établissement du diagnostic de respect (ou de dépassement) de la VLEP.

Afin de s'assurer que les moyens en place permettent de garantir un niveau d'exposition aussi faible que possible

	OUI	NON
Machines fixes		
- Toutes les machines sont-elles équipés de systèmes de captage des poussières, copeaux, sciure ?		
- Les systèmes de captage sont-ils reliés à un dispositif d'aspiration ?		
- Les systèmes d'aspiration sont-ils utilisé dès que les machines fonctionnent ?		
- L'efficacité des systèmes de captage et d'aspiration doit-être vérifiée régulièrement. Les mises en conformité ont-elles été réalisées tous les 6 mois pour les dispositifs avec recyclage, tous les ans pour les autres ?		
Machines portatives		
- Toutes les machines sont-elles reliées à un dispositif d'aspiration régulièrement vérifié ?		
- Les dispositif d'aspiration fonctionne-t-il dès que les machines sont utilisées ?		
Organisation des postes de travail		
- Les postes de travail pouvant générer des poussières de bois sont-ils isolés par rapport à des postes de travail ne nécessitant pas l'utilisation de machines à bois fixes ou portatives ?		
Nettoyage des lieux de travail		
- Les machines et locaux sont-ils nettoyés régulièrement (au moins une fois par semaine) ?		
- Le nettoyage de l'atelier et des machines est-il effectué par aspiration des poussières ?		
Propreté des lieux de travail		
- Des dépôts de poussières, de sciure ou de copeaux sont-ils présents sur le sol, les machines, les murs, les structures du bâtiment, les gaines de ventilation, les matériaux ?		

Poussières de bois - Risque ATEX

❖ <https://youtu.be/NOvOpcAWLPc>

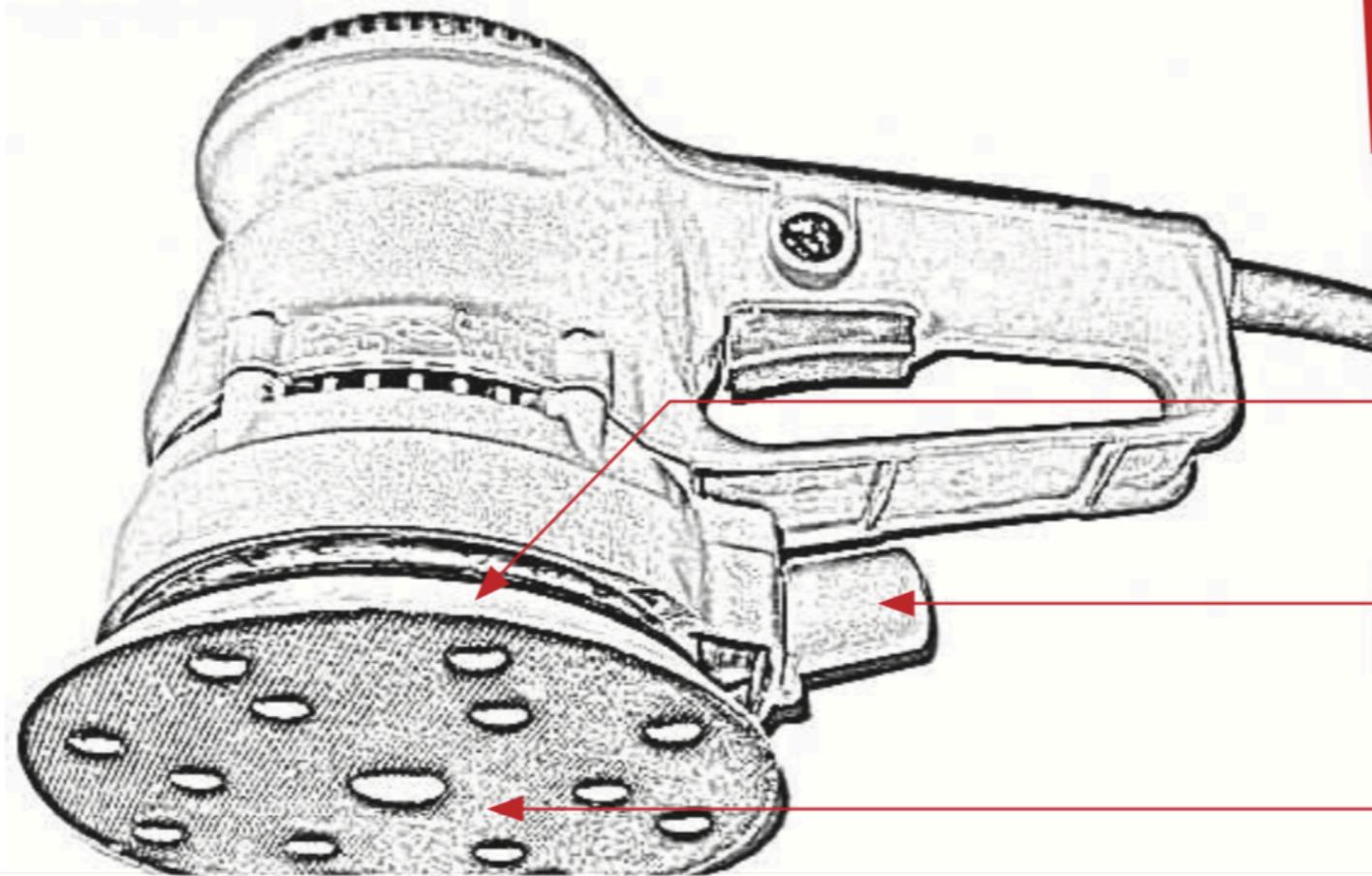
Poussières de bois et coordination

- ❖ Des mesures en **atelier** indiquent qu'un compagnon est soumis à un empoussièrément proche de **1 mg/m³**
- ❖ On a pu vérifier expérimentalement sur **chantier** que la valeur d'exposition d'un opérateur qui réalisait des travaux de ponçage à l'extérieur était proche de **2,5 mg/m³**

Poussières de bois - Le chantier

❖ <https://youtu.be/V3c8CgwzFzw>

Proscrire l'utilisation des ponceuses avec sac à poussière.



Plateau multiperforé

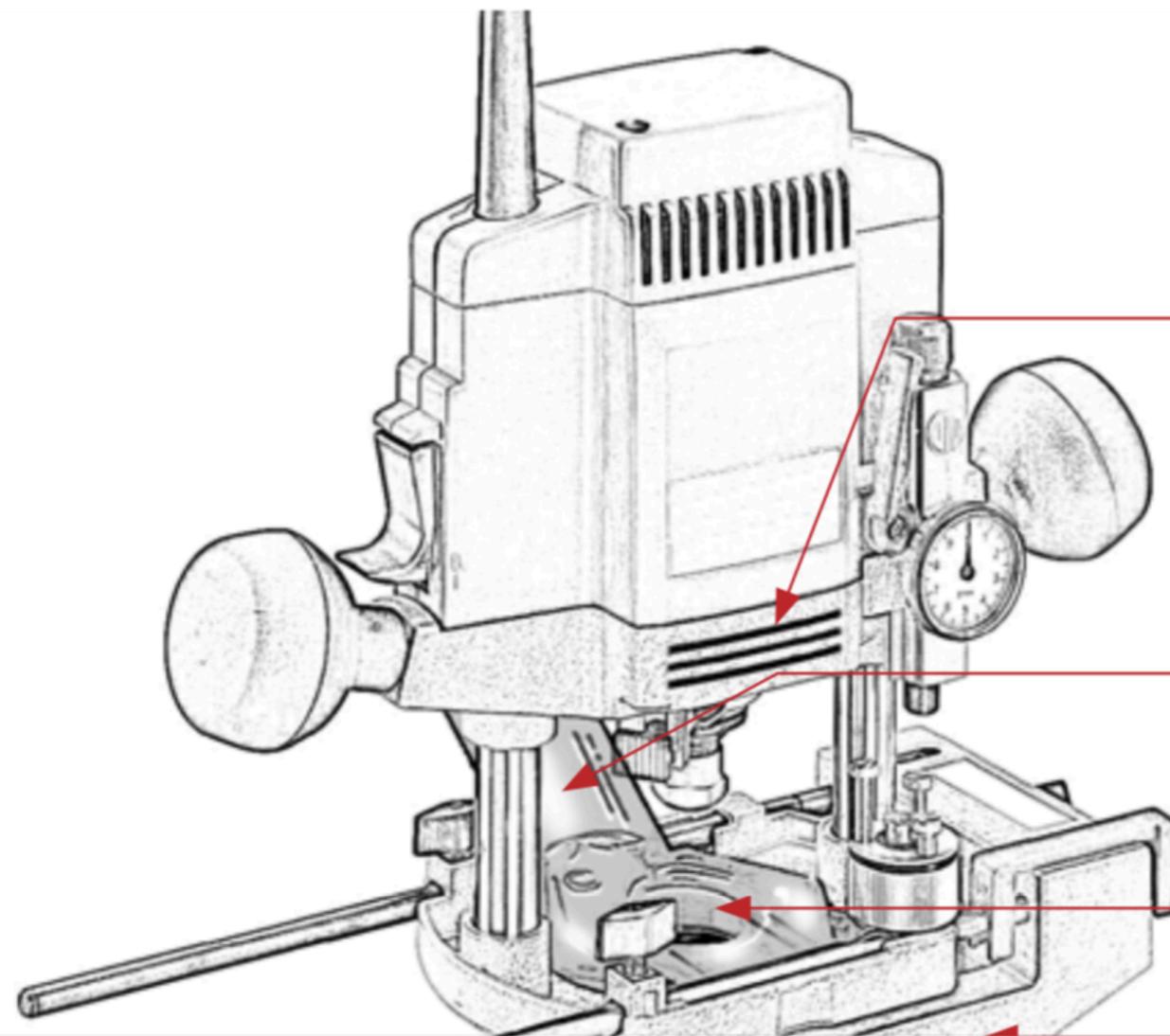
Le diamètre de la buse doit être compatible avec le conduit de l'aspirateur (ou utiliser un raccord tronconique)

Abrasifs perforés ou toiles abrasives multiperforées compatibles avec le plateau

Dominique Tramon

Poussières de bois et coordination

Une ponceuse équipée d'un filtre réservoir n'arrête pas les poussières fines (les plus dangereuses) qui passent au travers



Le flux d'air de refroidissement du moteur ne doit pas disperser la poussière

Le diamètre de la buse doit être compatible avec le conduit de l'aspirateur (ou utiliser un raccord tronconique)

Le capteur doit être résistant et fixé solidement au bâti

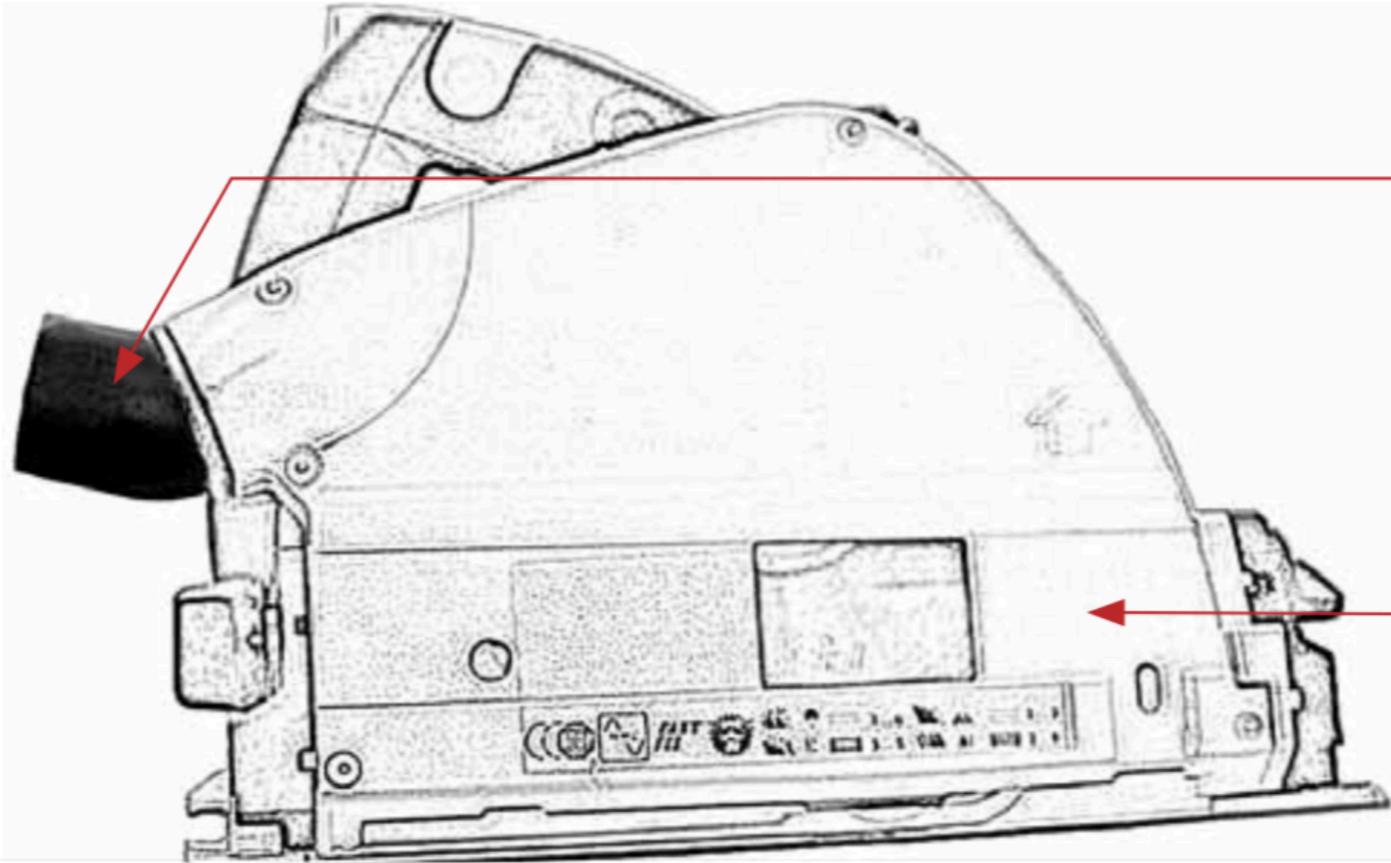
La forme du guide doit participer

Dominique Tramon

Poussières de bois et coordination

Travaux de finition au moyens d'outils portatifs non reliés à un réseau d'aspiration

SCIE CIRCULAIRE



Le diamètre de la buse doit être compatible avec le conduit de l'aspirateur (ou utiliser un raccord tronconique)

La buse doit être dans l'axe du carter pour une meilleure efficacité d'aspiration

Le carter de la lame doit être le plus enveloppant possible

Dominique Tramon

Poussières de bois et coordination

Machines insuffisamment capotées ou reliées à des dispositifs d'aspiration insuffisamment performants

Poussières de bois et coordination

- ❖ Opérations de nettoyage au balai ou à la soufflette

